

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**  
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION  
*Documents officiels*

PREMIERE COMMISSION  
7e séance  
tenue le  
jeudi 19 octobre 1989  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 7e SEANCE

Président : M. TAYLHARDAT (Venezuela)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
*dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.1/44/PV.7  
24 octobre 1989

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINTS 49 A 69 ET 151 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. KARHILO (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir occuper ce poste important dans notre commission. Je suis à même d'apprécier les contributions importantes que vous apportez à cette organisation, dans d'autres instances internationales et dans votre propre pays.

Hier, vous avez fort pertinemment exprimé vos condoléances à la délégation des Etats-Unis à l'occasion de la catastrophe en Californie. J'associe pleinement ma délégation à ces condoléances.

Voici plusieurs années maintenant que la communauté internationale est en mesure de poursuivre ses efforts de désarmement dans une atmosphère de tranquillité et de progrès réel dans les relations Est-Ouest. Au vu des événements récents, la continuité à cet égard semble assurée. La Finlande estime que l'évolution constante des relations Est-Ouest, particulièrement en Europe, répond très nettement aux intérêts de sa propre sécurité.

La Finlande se félicite de l'attention publique soutenue à un niveau élevé accordée ces dernières semaines au désarmement chimique. Non seulement le désarmement chimique est important et urgent, mais il doit être perçu comme tel. La sensibilisation du public au désarmement chimique et l'appui qu'il apporte à cet égard sont inestimables.

La Finlande est heureuse de voir que les Etats-Unis et l'Union soviétique réaffirment leur engagement, exprimé dans leur Déclaration conjointe sur les armes chimiques,

"à persévérer dans leurs efforts pour aboutir à une interdiction universelle, effectivement vérifiable et réellement générale des armes chimiques ainsi qu'à la destruction de tous les stocks de ces armes." (A/C.1/44/2, p. 2)

Nous estimons également comme eux que la conclusion et l'entrée en vigueur prochaines d'une convention à cet effet représentent l'une des plus hautes priorités pour la communauté internationale.

En ce qui concerne les négociations multilatérales sur le désarmement qui se poursuivent au niveau mondial, nous irions même plus loin. Aujourd'hui, la conclusion rapide d'une convention sur les armes chimiques représente la plus haute

M. Karhilo (Finlande)

priorité de la communauté internationale. Etant donné la facilité relative et le coût assez modique avec lesquels les armes chimiques peuvent être fabriquées et mises en place, une interdiction globale s'impose de toute évidence. Pour la même raison, la tâche qui consiste à déterminer qui est capable de fabriquer ces armes et qui ne l'est pas deviendra nécessairement vague et décevante. Nous préférons assurément que tous les Etats adhèrent à la future convention, qu'ils soient en fait capables ou non de fabriquer des armes chimiques. Mais la communauté internationale doit-elle prendre le risque d'un retard indéfini, s'il n'en est pas déjà ainsi? Nous ne le croyons pas. Il serait dramatique que le mieux soit l'ennemi du bien.

La Finlande est satisfaite de constater qu'à la suite de la Conférence de Paris, le nombre d'Etats qui portent un intérêt actif à la négociation sur les armes chimiques à la Conférence du désarmement s'est nettement accru. A notre avis, tous les Etats, sans exception, désireux de participer en tant que non membres, devraient être en mesure de le faire. La cause de l'adhésion universelle à la future convention ne peut qu'y gagner.

A la Conférence de Paris, la Finlande a annoncé une initiative destinée à apporter une contribution tangible à une répartition géographique plus équitable des connaissances techniques en matière de vérification et, par conséquent, à une adhésion universelle à la convention. En se fondant sur ses propres connaissances acquises dans la recherche sur la vérification du désarmement chimique depuis 1973, la Finlande organisera une formation sur les méthodes de vérification pour les spécialistes de la chimie analytique des pays en développement à compter du début de l'année prochaine. Au départ, le programme de formation, dont les dépenses doivent être entièrement supportées par le Gouvernement de la Finlande, est à la disposition des membres non alignés de la Conférence du désarmement intéressés. Nous sommes très heureux de l'intérêt que notre offre a suscité et nous espérons étendre par la suite le nombre de participants.

M. Karhilo (Finlande)

Il est tout aussi important qu'une interdiction des armes chimiques ait une portée générale qu'un caractère universel. Un engagement sans ambiguïté s'impose pour arrêter la fabrication d'armes chimiques dès l'entrée en vigueur de la future convention, et pour détruire tous les stocks d'armes chimiques dans les délais prescrits. Ces engagements fondamentaux ne peuvent faire l'objet de la moindre réserve. Une interdiction totale est la condition sine qua non d'une interdiction générale.

Toutes mesures bilatérales que l'Union soviétique et les Etats-Unis prendront pour faciliter la réalisation de l'objectif d'une interdiction totale sont opportunes, et nous engageons les autres pays possédant des armes chimiques à se joindre à eux.

Il ne fait aucun doute que la vérification efficace est la clef d'une convention efficace sur les armes chimiques. L'efficacité implique la reconnaissance des limites. A notre avis, nous disposons des moyens de veiller à ce que les stocks existants soient détruits et à ce que les produits chimiques "militarisables", en quantités "militarisables", ne servent pas à fabriquer de nouvelles armes. C'est, essentiellement, ce que doit prévoir une convention dont le but est d'interdire les armes chimiques et non pas de surveiller les industries chimiques ou les produits chimiques mortels en tant que tels.

Bien entendu, dans les limites fixées par l'objectif de la convention future, la vérification constitue nécessairement un acte d'intrusion et doit permettre le recours à bref délai à des inspections obligatoires sur place. La vérification doit également reposer sur des méthodes techniquement et scientifiquement valables et se faire avec les instruments les plus appropriés.

Les discussions techniques sur les conditions de la vérification à la Conférence du désarmement ne devraient pas devenir une recherche illusoire de nouvelles lacunes et de nouvelles possibilités théoriques de non-respect ou d'abus. La volonté politique de conclure la convention s'est récemment manifestée à Paris et à Canberra, à Jackson Hole et à New York. Il est temps que cet esprit se manifeste à Genève lors de l'élaboration des détails voulus.

La Conférence de Canberra nous a montré que la volonté politique doit aller de pair avec la volonté pratique. La mise en oeuvre positive de la convention future dépendra du détail des préparatifs au niveau national. Il est indispensable de commencer ce travail le plus tôt possible.

M. Karhilo (Finlande)

De même que les armes chimiques, les armes classiques constituent un danger clair et actuel à la paix et à la sécurité internationales. Elles sont utilisées aujourd'hui même dans divers conflits. Elles représentent une part prépondérante des dépenses militaires mondiales, faussant ainsi le développement économique et social dans une grande partie du monde.

Les armes et les forces armées classiques, en tant que source d'insécurité, sont examinées très sérieusement dans ma région, l'Europe. Les doubles négociations qui se déroulent dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe suscitent l'espoir à cet égard. La course aux armes classiques mérite un examen tout aussi sérieux dans d'autres régions et au niveau mondial.

Les Nations Unies ont déjà commencé en s'attaquant à cette question à la Commission du désarmement. Il convient que la Commission accorde une plus haute priorité au désarmement classique dans ses travaux. Les transferts internationaux d'armes sont l'un des aspects du problème qui mérite une attention plus soutenue. La Finlande appuie l'initiative prise à cet égard, l'an dernier, par l'Italie et la Colombie et elle est prête à participer par le biais d'un expert gouvernemental à l'étude de cette importante question recommandée par l'Assemblée générale dans la résolution 43/75 I.

La Finlande estime que les mesures propres à accroître la confiance jouent un rôle utile en soi et complètent également les efforts de désarmement déployés actuellement sur les plans nucléaire, chimique et classique. Nous pensons que les directives destinées à la formulation de mesures propres à accroître la confiance que l'Assemblée générale a adoptées par consensus, l'an dernier, devraient être suivies d'efforts conjugués aux fins de leur application dans des contextes plus précis.

L'un de ces contextes est celui du désarmement naval. A notre avis, l'instauration de la confiance est l'approche la plus prometteuse de cette série de questions complexes et délicates. Nous sommes heureux des efforts qui se poursuivent à la Commission du désarmement à cet égard. Nous sommes, toutefois, quelque peu préoccupés du fait que les discussions ont semblé, cette année, s'écarter de la recherche de formules de consensus et s'orienter vers l'expression de divergences de vues bien connues. De toute évidence, l'apport de toutes les grandes puissances navales à ce travail s'impose également.

M. Karhilo (Finlande)

Outre qu'elle doit affronter les menaces non encore maîtrisées, telles que les armes chimiques, la communauté internationale doit faire face au défi de préserver et de renforcer le filet de sécurité existant qu'offrent les accords internationaux de désarmement.

L'exécution du Traité relatif au fond des mers a fait récemment l'objet d'un troisième examen. La Finlande pense elle aussi que les objectifs du Traité sont en cours de réalisation. Nous nous félicitons qu'il ait été confirmé qu'aucune partie au Traité n'a installé d'armes de destruction massive au fond des mers, pas même dans ses eaux territoriales, ni n'a l'intention de le faire.

S'agissant des armes nucléaires, le Traité sur la non-prolifération reste, à notre avis, la mesure de désarmement la plus significative que la communauté internationale ait entreprise à ce jour. Le désarmement nucléaire est la responsabilité primordiale des Etats dotés d'armes nucléaires, et la prévention de la guerre nucléaire est la responsabilité de tous les Etats. Chacun de nous peut et doit contribuer à prévenir la guerre nucléaire en évitant la prolifération des armes nucléaires. L'adhésion au Traité sur la non-prolifération et le respect des obligations qui en découlent sont les moyens d'y parvenir.

La Finlande compte bien que la quatrième Conférence d'examen offrira la possibilité de renforcer le régime international de non-prolifération. La Finlande et les autres pays nordiques ont déjà présenté un certain nombre de mesures d'ordre pratique à cet égard. Il s'agit, entre autres, de faire accepter par tous les Etats non nucléaires les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans toute leur ampleur de même que les mesures destinées à assurer la fourniture à long terme de matériaux, équipements et techniques nucléaires d'une manière prévisible et avec des garanties appropriées de non-prolifération. Nous demanderons que ces mesures fassent l'objet d'un examen actif à la prochaine conférence d'examen. Nous sommes heureux que les préparatifs de la quatrième Conférence d'examen soient en cours dans une atmosphère de coopération.

La Finlande pense elle aussi que l'interdiction complète de tous les essais et explosions expérimentales nucléaires renforcerait le régime international de non-prolifération. On pourrait répondre à la préoccupation principale touchant la vérifiabilité, que nous partageons également, par le recours à des moyens techniques appropriés et disponibles. Nos propres travaux de recherche, effectués dans le cadre du Projet finlandais de recherche sur la vérification sismologique des essais nucléaires, nous en ont convaincus.

M. Karhilo (Finlande)

Toutefois, nous sommes également convaincus qu'il n'y a pas de raccourci pour arriver à une interdiction des essais. Les clauses de vérification doivent être soigneusement élaborées au cours de négociations. L'instance appropriée pour ce faire est la Conférence du désarmement. L'interdiction des essais nucléaires est, après tout, le premier point de son ordre du jour. En outre, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires sont membres de la Conférence. Nous comprenons l'impatience ressentie par beaucoup devant l'incapacité de longue date de la Conférence du désarmement de commencer ses travaux sur la question. Toutefois, étant donné les réalités d'aujourd'hui, nous ne pensons pas que le remède proposé, à savoir amender le Traité d'interdiction partielle des essais pour en faire un Traité d'interdiction globale, soit la réponse qui convienne.

Il faut mettre soigneusement en balance la date de la convocation de la conférence d'amendement et l'impact qu'elle pourrait avoir sur le régime de non-prolifération existant. Ces deux éléments ne sont pas indépendants. Etant donné l'importance que nous attachons à la non-prolifération, nous préférons très nettement que la conférence d'amendement soit convoquée après la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du TNP.

Une interdiction globale des essais s'impose d'urgence si l'on veut freiner le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires. Toutefois, il nous paraît difficile d'être d'accord avec ceux qui, en outre, disent qu'une interdiction globale des essais est absolument indispensable pour préserver le régime de non-prolifération consacré dans le TNP. Etablir ce lien entre elles pourrait nuire à ces deux questions. D'ailleurs, peut-on imaginer une interdiction des essais dans un monde où aucune contrainte ne serait imposée à la prolifération?

M. Karhilo (Finlande)

En tant qu'Etat partie au traité d'interdiction partielle des essais, la Finlande participera bien entendu à la conférence d'amendement, et ce dans un esprit constructif. A notre avis, la conférence d'amendement devrait s'attacher avant tout à donner une impulsion politique à la cause de l'interdiction des essais nucléaires, tout comme l'a fait la Conférence de Paris à l'égard de l'interdiction des armes chimiques. La Finlande contribuera à tout effort destiné à réaliser une interdiction globale des essais nucléaires compatible avec la préservation du régime international de non-prolifération, entreprise qui, à notre avis, répond elle aussi à l'intérêt de la sécurité mondiale.

M. ADJOYI (Togo) : Qu'il me soit permis d'exprimer à la délégation des Etats-Unis et, à travers elle, aux familles des victimes du tremblement de terre survenu en Californie, les profondes condoléances de ma délégation. En ce moment difficile d'épreuve, le peuple togolais tout entier est de coeur avec le peuple ami des Etats-Unis.

Monsieur le Président, tout en étant soucieux de répondre à l'appel que vous avez lancé conformément à l'article 110 du règlement intérieur, il me paraît opportun de vous exprimer la satisfaction de la délégation togolaise de voir une personnalité aussi distinguée et compétente présider les travaux de la Première Commission et de vous assurer de notre coopération étroite dans l'exercice de vos fonctions.

Alors que nous nous acheminons vers la dernière décennie d'un siècle particulièrement riche en mutations profondes qui ont marqué le cours de l'histoire humaine, nous sommes témoins d'un renversement des tendances qui ont prévalu jusqu'alors dans les relations politiques internationales.

Comme par enchantement, les vertus du dialogue et de la concertation démolissent progressivement les certitudes établies concernant l'opportunité et l'efficacité du recours ou de la menace du recours à la force et la nécessité d'accumuler des armements pour garantir durablement la paix et la sécurité internationales.

Nous observons que l'amélioration des relations Est-Ouest favorise le règlement politique des conflits régionaux et le déblocage ou l'accélération des négociations bilatérales et multilatérales en matière de désarmement.

M. Adjoyi (Togo)

Est-ce à dire pourtant que la guerre froide est déjà rejetée aux oubliettes de l'histoire, que la détente est durablement instaurée ou que nous sommes engagés dans un processus irréversible au terme duquel sera assuré le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace?

L'attachement à la paix et à la sécurité internationales doublé d'une forte dose d'optimisme, recommande de croire tout cela. Malheureusement, du fait que l'histoire des efforts de limitation des armements et de désarmement comporte une alternance d'embellies et d'insuccès, voire de retour en arrière spectaculaire, il importe plus que jamais de faire preuve de prudence, de vigilance et de persévérance.

De la prudence pour apprécier l'ampleur et la portée des initiatives de désarmement; de la vigilance pour identifier rapidement tout risque de nouveaux dérapages dans les efforts de désarmement et pour y trouver des parades appropriées; et enfin de la persévérance pour surmonter tous les obstacles qui jalonnent la voie du désarmement.

Même si les récents développements de la situation politique internationale indiquent clairement la volonté grandissante de paix et de désarmement, force est de reconnaître que beaucoup reste encore à faire pour capitaliser la "désidéologisation" des relations politiques internationales, pour dissiper la méfiance et éliminer les stimulants de la compétition militaire.

Outre que la poursuite de l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire illustre le respect des engagements souscrits par les deux superpuissances, la levée de certains obstacles de taille au développement des négociations sur la réduction des armements nucléaires stratégiques représente une contribution significative à la poursuite du processus de désarmement nucléaire entamé par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique.

Il est vivement souhaitable que les deux pays redoublent d'efforts pour parvenir le plus tôt possible à la conclusion de l'accord portant réduction de 50 % de leurs arsenaux nucléaires stratégiques.

Il convient par ailleurs de saluer les efforts d'intensification du processus d'Helsinki, marqués notamment par l'élaboration de mesures de confiance et de sécurité et l'ouverture des négociations sur la réduction équilibrée des armements conventionnels en Europe.

M. Adjoyi (Togo)

Dans l'intérêt du désarmement, de la paix et de la sécurité internationales, il importe que la communauté internationale soutienne et encourage ces heureuses initiatives dont la conclusion assurera la stabilité dans une région qui connaît la plus forte concentration d'armes du monde.

En abordant les questions liées au désarmement nucléaire et ayant à l'esprit la haute priorité accordée à ce type de désarmement, je ne peux manquer de rappeler l'image saisissante et bouleversante de cette jeune femme japonaise à la recherche de son enfant après l'explosion de la bombe atomique à Nagasaki. L'histoire de Tsue Hayashi à la recherche de sa fille Kayoko est immortalisée par le témoignage que voici :

(l'orateur cite en anglais)

"Le lendemain de la bombe, et tous les jours qui ont suivi, depuis l'aube jusqu'au soir, j'ai parcouru la ville à la recherche de Kayoko - j'ai vu beaucoup de personnes souffrir et mourir; c'était un triste spectacle. J'ai profondément ressenti le pouvoir violent de la bombe atomique - je ne me souviens pas d'avoir vu une autre personne debout."

(l'orateur poursuit en français)

M. Adjoyi (Togo)

Que vaudraient les efforts de désarmement nucléaire s'ils ne tendaient à éliminer à jamais la possibilité de reproduction de telles images apocalyptiques?

Deux échéances importantes et complémentaires nous attendent dans nos efforts d'arrêt de la course aux armements nucléaires et de désarmement nucléaire. Il s'agit, en l'occurrence, de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires et de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

A n'en pas douter, les conclusions de ces deux réunions apporteront de précieuses indications sur la volonté réelle des uns et des autres d'oeuvrer à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

En s'associant à l'initiative tendant à l'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, le Gouvernement togolais entend marquer son profond attachement à l'arrêt du perfectionnement des armes nucléaires et contribuer au déblocage de l'impasse que connaissent les négociations multilatérales sur l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires.

Quoiqu'elle procède semble-t-il d'un certain réalisme politique, l'approche graduelle présente le double inconvénient de ne pas empêcher le perfectionnement des armes nucléaires et de garder en otages les négociations multilatérales pour la conclusion d'un traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

De surcroît, les progrès techniques appréciables réalisés à ce jour en matière de vérification démolissent de plus en plus le vieil argument selon lequel les difficultés de vérification seraient un obstacle à l'interdiction totale des essais nucléaires. Il faudrait désormais situer l'opposition à l'interdiction totale à un niveau politique, en l'occurrence la persistance de l'attachement à la dissuasion nucléaire.

La quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération est une occasion à saisir pour renforcer le régime de non-prolifération et ouvrir des perspectives pour une adhésion universelle. Certes, il est vrai qu'avec 141 Etats parties, le Traité sur la non-prolifération constitue le Traité ayant la plus large adhésion et qu'il est doté d'un mécanisme rigoureux et efficace de vérification de la non-prolifération. Cependant, il est encore plus vrai que la validité, l'efficacité et la portée d'un traité se mesurent au respect scrupuleux des engagements souscrits par tous les Etats parties.

M. Adjoyi (Togo)

Il faut se rappeler que ce n'est point pour obtenir le parapluie des puissances nucléaires mais plutôt pour contribuer à la préservation de la paix et de la sécurité internationales que les Etats non nucléaires ont volontairement et de bonne foi renoncé à posséder des armes nucléaires.

La décision ultérieure de reconduire ou non le Traité sur la non-prolifération ne devrait pas être une simple formalité. Au contraire, en tant qu'étape transitoire vers la conférence de 1995, la quatrième Conférence d'examen devrait fournir l'occasion de rechercher des mesures correctives des imperfections du Traité sur la non-prolifération, notamment l'interdiction totale des essais nucléaires et la conclusion d'arrangements internationaux garantissant la sécurité des Etats non nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires.

Du fait de l'émergence et de la consolidation du consensus international en faveur de l'élimination totale et définitive des armes chimiques, l'achèvement des négociations de Genève est une tâche urgente qui appelle une plus grande mobilisation des énergies et une conjugaison encore plus poussée des compétences en la matière. A cet égard, il est réconfortant de relever que la Conférence de Paris sur les armes chimiques a donné une vive impulsion politique aux négociations menées au sein de la Conférence du désarmement, notamment par la réaffirmation solennelle de la validité du Protocole de Genève et l'appel lancé à la Conférence du désarmement pour qu'elle redouble d'efforts en vue de conclure au plus tôt la convention sur les armes chimiques.

En s'appuyant sur la Déclaration finale de la Conférence de Paris et en donnant lieu à un dialogue approfondi qui promet une coopération fructueuse entre les gouvernements et les représentants des industries chimiques, la récente Conférence de Canberra des gouvernements et de l'industrie contre les armes chimiques a véritablement constitué une autre contribution significative aux efforts de désarmement chimique.

Il importe par ailleurs de rendre hommage aux deux superpuissances pour leur détermination d'oeuvrer de concert en faveur de la conclusion rapide d'une convention d'interdiction universelle effectivement vérifiable et réellement générale. Significatives à cet égard sont les expériences de vérification et d'échange des données sur les armes chimiques auxquelles elles ont convenu de procéder aux termes de leur Déclaration conjointe du 23 septembre dernier sur les armes chimiques.

M. Adjcyi (Togo)

D'un autre côté, la réalisation d'inspections expérimentales nationales représente une série d'initiatives importantes qui méritent de se poursuivre pour déboucher sur des inspections expérimentales multilatérales susceptibles d'affiner au mieux les techniques de vérification à inclure dans la future convention.

Quoique le tournant décisif ou plutôt le fameux "point de non-retour", n'ait pas encore été atteint, il est juste et opportun de saluer les progrès réalisés au sein de la Conférence du désarmement, notamment sur la vérification, l'annexe chimique, l'assistance et la protection contre les armes chimiques.

De l'avis de la délégation togolaise, pour que la future convention soit suffisamment attractive pour entraîner une adhésion universelle, il conviendrait qu'elle intègre les éléments ci-après:

M. Adjoyi (Togo)

Premièrement, un mécanisme rigoureux et efficace de vérification des déclarations de non-possession d'armes chimiques ainsi que des stocks et des installations de production déclarés et de l'ordre de destruction; deuxièmement, une garantie d'assistance et de protection rapides contre les armes chimiques; troisièmement, un mécanisme rigoureux de vérification du non-détournement des activités de l'industrie chimique civile à des fins militaires; quatrièmement, la promotion de l'accès des pays en développement à l'industrie chimique aux fins de développement; cinquièmement, l'exclusion de toute réserve de nature à restreindre le champ d'application de la Convention ou incompatible avec son objectif.

Il conviendrait en outre de concrétiser l'idée d'organiser une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies pour procéder à un large échange de vues sur la convention avant sa soumission à l'Assemblée générale.

Les initiatives opportunes prises depuis quelque temps par les deux superpuissances font écho à la responsabilité première qui leur est reconnue en matière de désarmement.

En dépit de leur importance indéniable, les négociations bilatérales ne sauraient exclure les négociations multilatérales ni prévaloir sur celles-ci.

Au contraire, le rapprochement progressif entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique devrait pouvoir, comme dans le cas des négociations sur les armes chimiques, favoriser l'approfondissement du dialogue et l'accélération des efforts de négociation par les instances multilatérales telles que la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement.

En tout état de cause, l'accélération du dialogue et des négociations dans les instances multilatérales est de nature à renforcer le rôle central de l'ONU en matière de désarmement.

Fort de son regain de prestige, notre organisation est appelée aujourd'hui plus que jamais à répondre aux nouvelles exigences, aux adaptations nécessaires dictées par l'amélioration de la situation politique internationale et les initiatives et propositions avancées dans le domaine du désarmement.

Entre autres instruments essentiels d'action, le Département des affaires du désarmement doit se mettre à la hauteur du surcroît de travail généré par l'Assemblée générale.

M. Adjoyi (Togo)

C'est dire l'impérieuse nécessité de doter ce département de ressources humaines et financières appropriées afin qu'il continue de s'acquitter de toutes ses responsabilités avec diligence et efficacité.

Je m'en voudrais de ne pas saisir l'occasion pour saluer le dévouement et l'abnégation dont fait preuve le Secrétaire général adjoint, M. Yasuki Akashi, à la tête du Département des affaires du désarmement.

Compte tenu des particularités propres à l'Afrique, à l'Amérique latine et aux Caraïbes et à l'Asie, s'agissant des efforts de désarmement, les centres régionaux des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement constituent des cadres idéaux pour l'émergence et la consolidation des mesures de confiance. Ces centres participent de la volonté commune d'assurer la stabilité dans ces régions et sont de nature à contribuer valablement au renforcement de l'équilibre mondial.

A ce jour, les activités menées par ces centres affichent une meilleure perception des vertus de l'ouverture, de la coopération et de la transparence, ainsi que des exigences régionales de la limitation des armements et du désarmement. Afin que ces centres puissent élaborer des programmes d'activité adéquats et donc jouer pleinement leur rôle, il est essentiel qu'ils disposent d'une certaine stabilité financière.

C'est le lieu d'exprimer à nouveau notre sincère gratitude aux Etats Membres et aux organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales qui ont bien voulu apporter leur assistance financière et matérielle au fonctionnement de ces centres. C'est également le lieu de lancer un appel pressant pour que des contributions plus nombreuses et encore plus généreuses soient faites en faveur de ces institutions.

Le fonctionnement efficient des trois centres requiert, par ailleurs, l'établissement de postes de directeur de niveau conséquent pour les diriger de façon pleine et entière. Le Gouvernement togolais voudrait pouvoir compter sur le soutien de toutes les délégations au projet de résolution relatif notamment à la création de ces postes, qui sera soumis à la Commission le moment venu.

Les développements multiples intervenus depuis ces quatre dernières années semblent indiquer que l'histoire des relations politiques internationales connaît une période transitoire marquée par une meilleure prise de conscience de la validité des nobles objectifs consacrés dans la Charte et de la capacité d'action de l'organisation universelle.

M. Adjoyi (Togo)

Il est heureux d'observer que le désarmement trouve quelque peu son compte dans ce renversement de tendances. Cependant, il serait préjudiciable pour les efforts de désarmement, et donc pour la paix et la sécurité internationales, que nous entretenions l'illusion que toutes ces décennies de méfiance, d'hostilité et de confrontation sont en voie d'effacement par le simple fait de quelques déblocages significatifs.

Au contraire, en nous inspirant des précieux enseignements du passé, nous devrions dès à présent oeuvrer inlassablement pour éliminer progressivement les causes profondes de la course aux armements.

Alors seulement nous pourrions commencer à rêver d'un monde où il n'y aura de compétition que pour construire et préserver jalousement la paix.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je me proposais tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de notre commission, et de féliciter également les membres du Bureau, mais par respect envers votre appel, je me conformerai à l'article 110 du règlement intérieur.

Au seuil des années 90, la dernière décennie du siècle, il semblerait opportun de nous poser une question qui a préoccupé toutes les générations précédentes : peut-on espérer un monde stable, qui ne soit pas menacé d'anéantissement par les armes, particulièrement les armes nucléaires, et quand ce monde connaîtra-t-il son avènement?

Au cours des deux années écoulées, nous avons été témoins d'événements divers et nombreux dans les domaines de la sécurité et de la politique. Il serait certes naïf de s'attendre à ce que tous les problèmes régionaux aient trouvé une solution dans la brève période qui a suivi les longues années de stagnation pendant lesquelles ces problèmes se sont aggravés de jour en jour, mais nous avons suivi avec intérêt l'apparition d'une nouvelle tendance dans les relations internationales, fondée sur la nécessité de traiter les problèmes internationaux par des moyens pacifiques et sur la base d'un dialogue constructif et objectif.

Parmi les exemples les plus importants de ce phénomène figurent le retrait des forces étrangères de l'Afghanistan, l'évolution actuelle vers l'indépendance de la Namibie, les négociations en cours sur le Kampuchea - encore qu'elles soient chancelantes - et les contacts et négociations entrepris actuellement pour régler plusieurs problèmes africains dans lesquels mon pays joue un rôle important, afin d'en faciliter la solution.

Nous avons également été les témoins d'un mouvement dans les relations entre les deux superpuissances et leurs alliés vers le dialogue, la coexistence et la coopération au service de leurs intérêts communs et de ceux du monde entier. Cela permettra de définir un cadre solide pour les relations entre les nations et la stabilité mondiale, et fournira l'impulsion nécessaire pour venir à bout de problèmes qui, depuis de nombreuses années, échappent à toute solution.

Les changements internationaux ne se sont pas limités à la scène politique. Ils se sont également manifestés dans le domaine de la sécurité et des mesures de désarmement. Les deux superpuissances ont commencé à appliquer la première convention prévoyant l'élimination de toute une catégorie d'armes nucléaires,

M. Badawi (Egypte)

à savoir le Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique relatif à l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Nous avons également vu s'intensifier les contacts entre les deux superpuissances dans divers domaines du désarmement et assisté à la reprise de leurs négociations bilatérales sur les armes chimiques et nucléaires. En outre, nous avons vu s'affirmer leurs obligations communes de rechercher une convention sur l'élimination des armes nucléaires stratégiques et sur la prévention d'une guerre nucléaire, qui pose la plus grave menace à l'humanité.

Les questions de désarmement dans divers domaines retiennent de plus en plus l'attention de l'opinion internationale. Les négociations européennes ont enregistré un certain progrès en ce qui concerne les armes classiques tandis que les négociations sur les armes chimiques, qui se déroulent à la Conférence du désarmement à Genève, ont acquis un fort élan depuis les Conférences de Paris et de Canberra. Nous sommes d'avis également que les propositions faites à cet égard par le Président Bush des Etats-Unis et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique dans leurs déclarations devant l'Assemblée générale devraient encourager les négociations en cours.

L'Egypte espère que les négociations qui ont lieu actuellement dans tous ces domaines permettront de réaliser des progrès concrets dans un avenir proche et aboutiront à une Convention cohérente et universelle sur le désarmement, apportant une sécurité véritable à la communauté internationale.

Nous avons suivi avec le plus vif intérêt les faits positifs intervenus dans les relations internationales et noté les résultats concrets obtenus dans le domaine du désarmement, mais je me sens tenu de faire remarquer que cet optimisme général ne doit pas nous faire oublier les défis auxquels nous restons confrontés et que nous avons accepté de relever tous ensemble.

Alors que nous approchons rapidement de la conclusion de la deuxième Décennie du Désarmement des Nations Unies, ma délégation réaffirme son plein attachement aux priorités approuvées par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Parmi ces priorités, il y a l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, la nécessité de renforcer le rôle des Nations Unies à cet égard et de développer les instances internationales multilatérales qui s'occupent de la question, particulièrement celles qui doivent

M. Badawi (Egypte)

négociier des conventions de désarmement, telles que la Conférence du désarmement à Genève. Je voudrais lancer un appel à ces organes internationaux, et avant tout à la Conférence du Désarmement et à la Commission du désarmement, qui se réunit à New York, pour qu'elles parviennent rapidement à un accord sur les mesures propres à accroître leur efficacité. Je demande également aux membres de ces organes d'avoir recours à leurs règlements intérieurs et de mettre à profit le désir de tous de parvenir à un consensus sur les questions dont il sont saisis d'une manière qui soit conforme à l'esprit de dialogue et au travail constructif qui règnent aujourd'hui dans le monde.

L'Egypte part de l'idée que la sécurité internationale est la sécurité intégrale et que ce qui menace la sécurité d'un Etat menace également la sécurité de tous les membres de la communauté internationale. Elle a donc déclaré à maintes reprises que tous les Etats du monde ont le droit de contribuer aux efforts destinés à arrêter la course aux armements et à instaurer le désarmement, quels que soient le type d'armes impliqués et l'Etat qui les acquiert. Nous avons été plus loin encore et affirmé que cette participation n'est pas seulement un droit que les Etats peuvent exercer comme ils l'entendent, mais que cette participation, dans les limites de leurs possibilités, est un devoir qui s'impose à tous les Etats épris de paix.

Etant donné que la menace nucléaire est la plus grave menace qui pèse sur le monde d'aujourd'hui, nous estimons que la priorité essentielle doit être attribuée à la manière d'y faire face et que les négociations nucléaires ne doivent donc plus être limitées aux seules superpuissances et à certains de leurs alliés. Maintenant que les deux superpuissances sont parvenues à conclure un Traité sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée et qu'elles ont exprimé l'espoir de conclure un autre accord dans un proche avenir sur les armes nucléaires stratégiques, nous pensons qu'il est temps de traiter les questions nucléaires plus sérieusement, dans le contexte de la Conférence du désarmement de Genève, et de redoubler d'efforts pour conclure une convention sur une interdiction globale des essais nucléaires.

M. Badawi (Egypte)

Nous demandons aux deux superpuissances nucléaires de mettre la Conférence du Désarmement au courant de leurs travaux et de l'informer du stade qu'elles ont atteint dans leurs négociations, afin que les autres Etats du monde puissent bénéficier au mieux de leur expérience et que la conférence vienne contribuer à la réalisation de cet objectif de manière appropriée. L'Egypte estime que, parallèlement à l'action internationale en ce domaine, il est temps d'intensifier les efforts internationaux destinés à mettre en oeuvre les dispositions du paragraphe 66 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (A/S-10/4) où il était demandé à tous les Etats du monde de prendre conjointement de nouvelles mesures en vue de réaliser sur une base universelle un régime de non-prolifération. L'Egypte avait soulevé la question l'an dernier à l'Assemblée générale, ainsi que dans le contexte du travail préparatoire à la quatrième conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Traité qui jouit du soutien international le plus large, puisque maintenant plus de 140 Etats y sont parties. L'Egypte a l'intention de continuer de s'occuper de la question dans le cadre de ses contacts et de ses consultations avec les Etats parties au Traité. Elle demande à tous les Etats, qu'ils soient ou non parties au Traité - nous avons été très heureux de voir un grand nombre de ces derniers participer en qualité d'observateur à la récente Conférence d'examen - de discuter de la question de manière sérieuse et objective, tout en tenant compte des obligations contractuelles que doivent assumer la plupart des nations du monde lorsqu'elles adhèrent au Traité. Il nous faut trouver le moyen d'avoir des consultations constructives, sans qu'il soit besoin de recourir à des organismes officiels et sans porter préjudice aux traités existants, apportant ainsi un appui à ces traités et permettant de rapprocher la communauté internationale de son objectif commun, qui consiste à établir un régime de non-prolifération nucléaire de nature universelle.

En parlant de désarmement nucléaire, je ne saurais manquer d'affirmer l'importance que présente la création de zones exemptes d'armes nucléaires, afin que notre souhait de voir la non-prolifération nucléaire s'étendre à différentes régions du monde devienne réalité. L'établissement de ces zones serait de nature à renforcer la paix et la sécurité internationales. Lors de sa dernière session, l'Assemblée générale avait adopté la résolution 43/65 dans laquelle elle "priait le Secrétaire général", entre autres, "d'entreprendre l'étude de mesures efficaces et

M. Badawi (Egypte)

vérifiables susceptibles de favoriser la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient". Nous attendons que cette étude soit présentée à la prochaine session de l'Assemblée générale, ainsi que demandé dans la résolution. Nous espérons que cette étude contiendra des recommandations réalistes et efficaces, adaptées aux circonstances propres à cette région délicate, en vue d'éliminer le danger d'une prolifération d'armes nucléaires dans la région.

Nous nous sommes félicités de l'étude préparée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sur les mesures de vérification et les garanties au Moyen-Orient, tout comme nous nous sommes félicités de l'adoption par la Conférence générale de l'AIEA de sa résolution 509, où il était demandé au Directeur général de l'Agence de prendre contact avec Israël et de consulter les autres Etats de la région, afin d'imposer le régime de garanties de l'Agence à toutes les installations nucléaires au Moyen-Orient.

A cette occasion, je demande à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime d'inspection et de vérification de l'Agence, afin que chacun ait l'assurance de la nature pacifique du programme nucléaire d'Israël, ce qui nous permettra de faire un nouveau pas vers l'objectif qu'est la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Dans ce même contexte, nous voudrions vous avertir d'un fait grave survenu dans la région qui menace sa sécurité et met en danger notre capacité de la maintenir exempte d'armes nucléaires, je veux parler du lancement récent par Israël d'un missile à portée intermédiaire, tombé à proximité d'un Etat arabe frère.

Tandis que nous discutons de l'importance qu'il y a à établir des zones exemptes d'armes nucléaires, je voudrais ajouter qu'il me semble également opportun que l'Assemblée générale, à sa session actuelle, examine les mesures que pourrait prendre la communauté internationale pour appliquer la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique. Un appel dans ce sens a été lancé par le Sommet africain qui s'est tenu au Caire, appel qui a été par la suite appuyé par l'Assemblée générale dans des résolutions successives, la plus récente étant la résolution 42/34 A.

Aujourd'hui, je me sens tenu de lancer un appel, au nom de l'Egypte et des autres membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dont mon pays a l'honneur d'assurer actuellement la présidence, aux Etats Membres de l'Organisation

M. Badawi (Egypte)

et à tous les autres Etats épris de paix, afin qu'ils joignent leurs efforts en vue d'éliminer la menace qui pèse sur notre continent bien-aimé en raison du programme nucléaire de l'Afrique du Sud. Je leur demande également de coopérer avec les Etats africains afin que leur continent soit tenu à l'abri de la menace nucléaire et afin qu'une zone exempte d'armes nucléaires y soit instaurée.

A ce moment historique critique, il est important de faire en sorte que l'espace extra-atmosphérique soit maintenu au service de l'humanité et ne soit pas utilisé à des fins militaires. Ceci constitue l'une des bases de la coopération à des fins pacifiques et du maintien de l'espace extra-atmosphérique en dehors de tout conflit. Si nous sommes conscients de la gravité que représente la prolifération des armes nucléaires et leur utilisation sur la terre, comment pourrions-nous admettre que ces armes aillent proliférer dans d'autres milieux tels que l'espace extra-atmosphérique?

L'Egypte a déposé des propositions tendant à combler les lacunes que présente le régime juridique de l'espace extra-atmosphérique, en particulier quant à la manière de venir à bout des insuffisances de l'article IV du Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. En effet, cet article est entaché d'un très grave défaut, en ce sens qu'il établit deux régimes juridiques pour l'espace extra-atmosphérique et non un régime unique. Dans le premier régime applicable à l'espace extra-atmosphérique, la seule restriction imposée par le Traité aux Etats Membres est l'interdiction d'établir des bases pour les armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique, mais il n'existe aucune disposition explicite et claire qui interdise les utilisations à des fins militaires de cet espace. Quant au deuxième régime juridique établi par le Traité, il se rapporte à la Lune et aux autres corps célestes, qui doivent servir exclusivement à des fins pacifiques, ce qui veut dire que les utilisations à des fins militaires sont proscrites sur la Lune mais pas dans l'espace extra-atmosphérique.

L'Egypte a déjà évoqué ces questions à la Conférence du désarmement à Genève où elle a demandé la mise à jour du Traité. Le Traité a été signé à la fin des années 60, à une époque où les techniques étaient différentes de celles que connaît le monde d'aujourd'hui, et nous pensons qu'il devrait être adapté afin de pouvoir

M. Badawi (Egypte)

marcher de pair avec les changements scientifiques et l'accroissement du nombre des Etats Membres qui possèdent le savoir-faire voulu pour accéder à l'espace extra-atmosphérique.

Nous prions l'Assemblée générale d'appuyer nos idées et nous demandons à la Conférence du désarmement à Genève de faire disparaître cette lacune du régime juridique et de déployer de nouveaux efforts au cours de ses discussions objectives sur les questions touchant l'espace extra-atmosphérique, de façon à permettre la mise en train de négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement quant à l'établissement d'un traité interdisant l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et quant aux garanties que cet espace soit consacré à des fins exclusivement pacifiques, en tant que patrimoine commun de l'humanité.

M. Badawi (Egypte)

Une question a récemment retenu l'attention de la communauté internationale; il s'agit du déversement de déchets radioactifs et de ses conséquences. Lors de sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale a adopté une résolution intitulée "Interdiction de déverser des déchets radioactifs à des fins hostiles", texte dans lequel elle examinait les graves effets de ce déversement. La question a été également traitée par l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui a créé un groupe de travail technique afin de formuler des règles internationales propres à limiter ces actes. Nous espérons que le groupe de travail en question parviendra à établir ces réglementations le plus tôt possible. La question a par ailleurs été examinée à la Conférence du désarmement à Genève, ce qui montre bien l'intérêt que la communauté internationale porte à tous les aspects de cette question extrêmement importante.

L'Egypte espère que l'examen de cette question sera poursuivi et approfondi par les divers organes internationaux qui en sont saisis, chacun selon sa compétence, afin de mettre en place un régime international qui empêchera que le problème ne s'aggrave.

Au début de cette intervention, j'ai déclaré qu'il y a une question qui a souvent préoccupé les générations précédentes et qui préoccupe les générations actuelles : peut-on espérer vivre dans un monde stable, d'où serait exclue toute menace d'anéantissement, et, dans l'affirmative, quand cet espoir se matérialisera-t-il? A ceux qui attendent depuis longtemps, je peux dire ceci, qui sera également un message pour la postérité : l'espoir est apparu à l'horizon et chacun doit l'encourager, l'entretenir pour qu'il ne se perde pas.

Quant à la réponse à la deuxième partie de la question, la réponse dépendra de notre désir de vivre en paix à l'abri de la menace des armes classiques et nucléaires et notre aptitude à trouver des moyens constructifs d'éliminer ces armes et de consolider les principes de la paix et de la sécurité internationales, qui sont à la base de notre unité et de notre stabilité et représentent le fondement de notre organisation.

Nous espérons que l'élan acquis actuellement gardera sa vitalité et que, grâce aux nouvelles tendances dans les relations internationales, il s'étendra aux relations multilatérales, donnant ainsi une preuve véritable du désir de la communauté internationale de coopérer sur un pied d'égalité pour atteindre les objectifs souhaités, notamment un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

M. LUNA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Je veux d'abord transmettre à la délégation des Etats-Unis les condoléances du Gouvernement et du peuple péruviens à la suite de la catastrophe qui a frappé hier la ville de San Francisco.

C'est un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations de la délégation du Pérou à l'occasion de votre élection à la tête de cette importante commission. Vos grandes qualités diplomatiques et votre vaste expérience des questions qui nous occupent laissent présager du succès de nos travaux. Je félicite également les autres membres de la Commission.

Je saisis également cette occasion pour vous féliciter des hautes fonctions qui vous ont été confiées récemment par le Gouvernement du Venezuela, ce qui représente un autre hommage rendu à vos grandes qualités et professionnelles et personnelles que nous reconnaissons tous.

C'est avec un plaisir particulier que ma délégation note le travail inlassable effectué par le Secrétariat de cette organisation, représenté aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint du Département des affaires de désarmement, M. Yasushi Akashi, par le Secrétaire général adjoint du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, M. Vasiliy Safronchuk, et par le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Miljan Komatina, à qui mon pays tient à exprimer sa reconnaissance pour l'habileté et l'efficacité avec lesquelles ils s'acquittent des hautes responsabilités qui leur ont été confiées.

L'Amérique latine et les Caraïbes ont marqué un jalon dans l'histoire en se proclamant, de par la décision souveraine de leurs peuples, zone exempte d'armes nucléaires. Conformément à des initiatives régionales, que nous traitons directement et ouvertement, nous nous occupons aussi des questions liées aux armes classiques. Néanmoins, nous avons toujours soutenu l'idée que la sécurité ne doit pas être seulement militaire, mais globale, et comporter des éléments politiques, économiques et sociaux, sans oublier un élément très important : la conservation de l'environnement. La sécurité n'étant pas le privilège des plus puissants, elle doit être une garantie que les peuples peuvent vivre en paix, dans la justice et la dignité.

Il y peu de temps, nous avons eu l'occasion d'entendre à l'Assemblée générale l'allocution frappante du Président de la Colombie, pays qui comme le mien est engagé dans une lutte sans quartier contre le trafic des stupéfiants; il a

M. Luna (Pérou)

clairement souligné que les énormes bénéfices illicites des réseaux internationaux de trafic de stupéfiants ne le cèdent en volume qu'à ceux du commerce des armes, qu'il soit légal ou illégal. Il s'agit d'une réalité imparable, et il faut traiter le problème de la sécurité internationale sous tous ses aspects et globalement.

La crise de la Colombie, qui a de dures répercussions sur la région, est la conséquence, entre autres facteurs, d'une absence irresponsable de contrôle sur le commerce des armes, qui n'a d'autre motif que la soif insatiable de profits. Dans le contexte de la sécurité globale, je voudrais attirer l'attention sur les ressources qu'un pays comme le mien doit consacrer à la lutte contre ce fléau, qui a conclu une alliance néfaste avec le terrorisme; cela nous empêche d'utiliser ces ressources pour le bien-être et le développement de notre peuple, alors que ces organisations maléfiques s'enrichissent au prix de la souffrance et de la douleur. Voilà pourquoi je demande aux Etats ici représentés d'appuyer cette lutte qui doit être livrée sur tous les fronts, notamment par l'adoption de mesures sévères de contrôle et de vérification, pour éviter un autre trafic illicite funeste, qui saigne l'humanité; je veux parler du trafic des armes.

M. Luna (Pérou)

Voilà pourquoi la détente, qui n'est pas l'apanage des puissances, doit s'étendre à toute l'humanité et, en priorité, aux pays en développement qui sont ceux qui souffrent le plus de la guerre et de la pauvreté. Nous n'acceptons pas qu'on nous impose une équation inadmissible selon laquelle il y aurait "la paix entre les riches et la guerre entre les pauvres". La détente que nous poursuivons est une détente qui s'inspire de la nécessité de garantir à tout être humain un minimum de dignité et de bien-être.

Le climat international actuel nous présente les signes propices de la détente et de l'entente. La tendance mondiale à la coopération plutôt qu'au conflit ouvre la porte à une nouvelle ère dans les relations internationales. La coexistence pacifique entre les peuples, le dialogue et l'entente se fraient un chemin sur cette nouvelle scène internationale. La délégation du Pérou accueille avec un intérêt particulier ces efforts, qui mettent en relief la nécessité de remplacer d'urgence la politique des blocs et des alliances militaires par des formules de coexistence internationale véritablement démocratiques. Tel est le sens du non-alignement et tel est l'esprit de la Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, adoptée récemment à Belgrade.

L'accord au sommet conclu entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, les accomplissements importants de Vienne et la solution de différents conflits régionaux dans le monde méritent, sans aucun doute, notre reconnaissance. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, et ce ne sont pas les instances isolées ni les réunions exclusives qui nous permettront d'avancer sur le chemin de la paix. Il faut, pour y parvenir, que tous les pays conviennent librement, démocratiquement et sur un pied d'égalité d'examiner ensemble les problèmes de désarmement et de limitation des armements qui continuent de mettre en péril la paix et la sécurité internationales. Tel est le sens que ma délégation donne aux délibérations de notre commission et telle doit être la tâche fondamentale de notre organisation. L'Organisation des Nations Unies doit être renforcée, et ni les intérêts particuliers ni les idées étroites ne doivent passer avant la noble tâche pour laquelle elle a été créée.

Voilà presque 50 ans, le monde était secoué par le début de la plus sanglante des guerres modernes. Par la suite, les nations du monde se sont engagées à préserver à jamais les générations futures du fléau de la guerre. Nous regrettons profondément que cet engagement n'ait pas été pleinement tenu. Comme nous le

M. Luna (Pérou)

savons, depuis la seconde guerre mondiale et jusqu'à ce jour, plus de 150 conflits armés ont été livrés, plus de 20 millions d'êtres humains ont perdu la vie et les 1 000 milliards de dollars dépensés en armements au cours de l'année écoulée seulement auraient suffi à éliminer à jamais la pauvreté et la faim de notre planète.

Ne nous leurrions pas. Nous sommes encore au bord de l'anéantissement de toute l'humanité. Le Traité de Washington, de 1987, doit et peut être un jalon dans les efforts que nous faisons pour arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. Toutefois, une solution durable ne sera possible que grâce à un accord auquel tous les pays seraient parties, car la consternation mondiale en présence de telles armes est légitime, les effets de ces instruments de mort ne sont pas sélectifs, ces instruments de mort ne connaissent pas de frontière et ne savent pas faire la différence entre ceux qui possèdent un arsenal nucléaire et ceux qui y ont renoncé.

Nous sommes pleinement d'accord sur ce qu'a dit le Ministre pour le désarmement et la limitation des armements de la Nouvelle-Zélande à la Commission : "Nous ne pensons pas que les armes nucléaires puissent garantir notre sécurité." (A/C.1/44/PV.3, p. 27)

Le Pérou voit également, dans la poursuite des essais nucléaires, une menace à sa sécurité. Voilà pourquoi mon pays, fidèle à l'engagement qu'il a pris en adhérant au Traité de Tlatelolco et respectueux des dispositions toujours valables du Document final de 1978, accorde la plus grande priorité à cette question comme en témoigne le fait qu'avec plus de 40 autres Etats, il a demandé la convocation d'une conférence pour amender le Traité de Moscou de 1963 et pour le convertir en un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous ne sous-estimons aucune autre voie et nous continuerons de participer activement aux travaux de la Conférence du désarmement à ce sujet. Toutefois, c'est cette initiative qui nous semble aujourd'hui la plus prometteuse. Par là, nous ne cherchons pas l'affrontement, mais nous réclamons plutôt l'ouverture d'un dialogue constructif qui aidera à arrêter la prolifération verticale des armes nucléaires.

En 1990, nous aurons l'occasion de dialoguer une fois encore à propos du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Des progrès notables ont été faits depuis l'entrée en vigueur de cet instrument international, aujourd'hui

M. Luna (Pérou)

quasiment universel. Toutefois, de graves déséquilibres persistent quant à son application, qui devront être corrigés rapidement si nous voulons que cet accord reste définitivement en vigueur.

Les déséquilibres auxquels je fais allusion participent non seulement du perfectionnement sans distinction de l'arme nucléaire, mais également du refus des pays techniquement les plus avancés de coopérer, dans l'esprit du Traité, avec les pays en développement dans le domaine des utilisations strictement pacifiques de l'énergie nucléaire. Voilà pourquoi nous affirmons que le strict respect des engagements pris par les Etats dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité joue un rôle central. Sans cet engagement, les conséquences sont imprévisibles.

Le Pérou, fermement attaché à ses principes, salue les pays du Pacifique Sud, dont les côtes sont baignées par le même océan que les nôtres, qui, comme nous, ont renoncé à la possession de l'arme nucléaire. La décision souveraine de ces Etats, consacrée par le Traité de Rarotonga, qui préserve un vaste espace de la menace nucléaire, doit être reconnue par cette instance universelle. Ce traité donne une force renouvelée aux idéaux du Traité de Tlatelolco et est le symbole de la validité des principes sur lesquels reposent la paix et la coopération entre les nations.

De même, nous renouvelons notre appui inconditionnel à la Déclaration du Caire de 1964 des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vertu de laquelle l'Afrique a été proclamée zone dénucléarisée. Voilà pourquoi nous dénonçons énergiquement toute coopération qui permettrait au régime raciste de Pretoria de poursuivre le développement de ses programmes nucléaires, qui sont un élément de déstabilisation pour ce continent.

L'élimination des armes chimiques retient, à l'heure actuelle, une bonne part de l'attention internationale. Nous regrettons toutefois que les efforts louables faits à Paris et à Canberra pour donner un nouvel élan aux négociations de la Conférence du désarmement sur cette question soient entravés par des attitudes unilatérales qui n'ont rien de constructif. Il semblerait que les effets horribles de ces armes, démontrés tragiquement dans un passé encore proche, aient été oubliés au profit de sombres jeux et tactiques stratégiques.

Il ne servirait à rien de réaffirmer la validité du Protocole de Genève de 1925 si la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation de ces armes de destruction massive restent la macabre panoplie de la politique de puissance.

M. Luna (Pérou)

Dans le domaine du désarmement classique, le Pérou réaffirme qu'il faut d'urgence intensifier ce processus. Le Document final de 1978 garde sa validité aujourd'hui, car tous les aspects du désarmement et de la limitation des armements y sont examinés de manière détaillée et approfondie. Dans cet ordre d'idée, on ne peut affirmer que le désarmement classique, dont il fait partie, n'est pas une question prioritaire.

Il faut accorder au désarmement classique toute l'importance qu'il mérite, sans sous-estimer les avantages qui pourraient en découler. Nous ne partageons pas l'idée que le fait d'accorder l'attention voulue au désarmement classique désavantagerait l'examen, lors des négociations de désarmement, des questions prioritaires énoncées dans le Document final de 1978. Tout effort parallèle allant dans le sens du désarmement général et complet sous contrôle international efficace doit être respecté, reconnu et encouragé.

C'est ce que demande la communauté internationale, qui voit bien que les conflits régionaux ont des séquelles encore graves, que les armes ne cessent d'être perfectionnées et que d'énormes ressources sont utilisées à des fins militaires alors qu'elles pourraient l'être pour atténuer les souffrances, la faim et la pauvreté des peuples, en particulier des peuples du tiers monde.

M. Luna (Pérou)

Le Pérou voit dans les efforts régionaux en faveur du désarmement classique un renforcement des actions menées par les Nations Unies dans ce domaine à l'échelle mondiale. Nous n'avons en cela aucune aspiration présomptueuse, ni aucun mobile caché. Au contraire, les caractéristiques particulières de chaque région et leur prise en compte par les parties directement concernées donnent aux efforts régionaux une validité spéciale quand des solutions régionales sont appliquées à des problèmes régionaux. Ceci ne peut manquer d'être en harmonie avec le droit des Etats, de coopérer et de coexister pacifiquement et de rechercher des formules communes d'entente.

La meilleure expression de la compatibilité qui existe entre les efforts régionaux et mondiaux de désarmement se trouve dans l'importante activité déployée dans différents points du monde dans le cadre de la campagne mondiale de désarmement. La noble tâche réalisée par les différents centres de cette campagne pour promouvoir activement la paix, le désarmement et le développement dans différentes régions, favorise le rapprochement et le dialogue, raffermi les volontés et mérite donc notre ferme appui et une attention particulière.

C'est dans ce contexte que le Pérou octroie une importance particulière à la question du transfert international des armes et notamment les transferts illégaux ou clandestins. Ce genre de transfert a des effets négatifs sur les processus de détente et d'entente régionale, prive les grandes majorités de leurs faibles ressources et porte atteinte de plusieurs autres manières à la légitimité démocratique du pouvoir.

Il est urgent qu'une action internationale concertée soit entreprise pour empêcher qu'une poignée d'individus bénéficient des fantasmes de la menace créée artificiellement et dans le seul but du profit et du pouvoir. Le moment est même venu pour les destinataires de ces transferts de revoir leurs priorités et de fixer leurs véritables nécessités. Le droit à la sécurité des Etats est un droit légitime et inaliénable qui doit être réalisé au niveau le plus bas possible des armements et avec le moins de détournement possible de ressources indispensables. Ce n'est qu'ainsi que nous atteindrons les idéaux de ceux qui s'étaient réunis à San Francisco il y a plus de quatre décennies.

Les occasions qui nous sont offertes par ce nouveau climat de détente entre les puissances, ne doivent pas être perdues. Il est impératif d'instaurer un dialogue ouvert, démocratique et universel et seules les Nations Unies peuvent

M. Luna (Pérou)

offrir le cadre le plus approprié. Le renforcement du rôle de notre organisation dans le domaine du désarmement doit être une constante dans l'action des Etats, faute de quoi, nous ne ferions que favoriser la perpétuation des asymétries et des déséquilibres qui continuent de nous diviser aujourd'hui.

Les responsabilités de cette commission doivent être pleinement accomplies. A cette fin, ma délégation met à disposition toute sa force de volonté et toute son énergie. Nous ne pouvons refuser à des milliards d'êtres humains une vie digne et sûre, simplement parce que dans cette salle nous ne sommes pas capables d'arriver à des accords positifs et respectés. Nous n'en avons pas la faculté alors qu'en revanche, nous avons la grave responsabilité d'assurer la paix, la justice et le bien-être de ceux que nous représentons.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Puisque j'ai la possibilité de m'adresser à la Première Commission, j'espère, Monsieur le Président, que vous-même et les autres membres du bureau accepteront un mot très chaleureux de félicitations de la part de ma délégation à l'occasion de votre élection.

Je voudrais également saisir cette occasion pour transmettre à la délégation des Etats-Unis nos très sincères condoléances à la suite des pertes tragiques de vies humaines et de biens, dues au tremblement de terre qui a eu lieu en Californie du Nord, le mardi 17 octobre.

La Première Commission a commencé son travail alors qu'un changement s'esquisse dans les relations internationales. Nous avons vu la communauté internationale manifester le désir évident de régler les conflits au moyen d'un dialogue pacifique. Les relations Est-Ouest tendent à passer de la rivalité idéologique et de la concurrence militaire à une coopération constructive et à l'instauration d'une confiance réciproque.

Cette évolution salutaire commence de son côté à se faire nettement sentir dans plusieurs domaines du contrôle des armes et du désarmement. Plus de la moitié des missiles visés par le Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité sur les FNI) ont déjà été enlevés et détruits. Les entretiens bilatéraux sur la réduction des armes stratégiques offensives ont repris. Une grande conférence internationale qui s'est tenue à Paris au début de l'année a donné un élan accru aux négociations destinées

M. Gbeho (Ghana)

à l'interdiction éventuelle de la mise au point et de l'utilisation des armes chimiques. Venant compléter ces efforts, des négociations d'importance fondamentale ont débuté à Vienne sur la réduction des forces et des armements classiques en Europe.

Ce sont là vraiment des faits rassurants. Mais ils n'ont pas modifié les sombres réalités auxquelles nous sommes tous confrontés. Le monde est toujours menacé par des arsenaux nucléaires massifs, ainsi que le Secrétaire général le dit dans son rapport sur l'activité de l'Organisation.

"Même lorsque les réductions proposées auront été opérées, les membres des deux alliances militaires disposeront encore, en effet, d'arsenaux beaucoup plus importants que tous les autres pays réunis." (A/44/1, p. 13)

En fait, il est plus urgent que jamais que cette commission redouble d'efforts et profite du climat propice qui règne aujourd'hui pour faire en sorte que ses délibérations aient pour résultat de donner un élan plus vif aux négociations bilatérales et multilatérales du processus de contrôle des armes.

La question de l'interdiction des essais nucléaires reste l'une des grandes questions du désarmement. Il est donc extrêmement regrettable que la conférence du désarmement à Genève continue de connaître des divergences de vues, des différences d'approche à l'égard de points qui figurent depuis longtemps à l'ordre du jour, telles que celles relatives au Traité d'interdiction globale des essais, aux explosions nucléaires expérimentales et à d'autres questions touchant la course aux armes nucléaires et le désarmement nucléaire.

Le Ghana continue d'attacher une grande importance à la prompt conclusion d'un traité d'interdiction globale des essais, qui est la manière la plus pratique d'arrêter et de réduire la course aux armements nucléaires étant donné que les essais sont indispensables au perfectionnement continu des armes nucléaires. A notre avis, pour être efficace, une interdiction des essais doit être globale et s'appliquer à tous les milieux et à tous les systèmes, y compris les explosions nucléaires dites pacifiques. Les vagues successives d'essais d'armes par les Etats dotés d'armes nucléaires, un total de 40 explosions nucléaires en 1988 selon les estimations de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, contredisent sérieusement toute assertion d'attachement sincère à un désarmement général et complet.

M. Gbeho (Ghana)

Comme notre délégation l'a dit maintes fois, nous voyons dans l'interdiction globale des essais, la pierre de touche des pays à l'égard du désarmement. Les initiatives bilatérales prises actuellement par les deux grandes puissances nucléaires ne nous semblent pas exclure la modernisation de leur système d'armes et ne sauraient donc contribuer à faire cesser la mise au point qualitative des armes nucléaires. Nous pensons également que les deux puissances nucléaires qui, ensemble, possèdent d'énormes arsenaux nucléaires, devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour s'entendre au plus tôt sur un moratoire qui sera suivi de négociations de fond en vue d'une interdiction globale des essais.

M. Gbeho (Ghana)

A ce propos, nous sommes heureux de noter que l'Union soviétique, comme l'a déclaré la délégation soviétique, le mardi 17 octobre, est prête à "rétablir..., à tout moment, un moratoire imposé à tous les essais nucléaires" (A/C.1/44/PV.4, p. 72)". Nous tenons à dire également combien nous sommes déçus de la suspension de ce moratoire unilatéral de 1985. Les expériences communes de vérification entreprises par les savants des deux pays ont démontré que le respect d'un moratoire et l'arrêt permanent des essais nucléaires pouvaient être vérifiés. La vérification n'est donc plus un problème. Nous engageons, une fois de plus, les deux superpuissances à entreprendre les mesures voulues pour mettre fin aux essais nucléaires.

Le Ghana se félicite de la conférence internationale projetée qui transformerait le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 en un traité d'interdiction complète des essais. Loin d'être une tentative malencontreuse, comme certains l'on malheureusement dit, cette proposition de 40 Etats Membres ou davantage représente une tentative réfléchie et bien intentionnée de transformer le Traité d'interdiction partielle des essais en une mesure globale propre à servir le processus du désarmement. La délégation du Ghana est prête à oeuvrer avec les délégations qui partagent ses idées en vue de faire les premiers préparatifs afin de convoquer la conférence. Nous demandons encore une fois aux Etats dépositaires, qui s'opposent à l'initiative d'amendement, de faire preuve de leur sincérité à l'égard du désarmement général et complet en appuyant cette initiative louable.

A notre avis, la question du désarmement classique et celle du transfert international d'armes ne devraient pas faire l'objet d'une moindre attention au cours du présent débat. Les pourparlers actuels de Vienne sur la réduction des armes classiques fournissent des enseignements utiles en vue de la réduction globale des armes classiques jusqu'aux niveaux nécessaires pour satisfaire aux exigences légitimes de la sécurité. Cependant, nous voudrions faire remarquer que, comme l'acquisition et l'utilisation de telles armes suivent en général des conflits, il convient d'intensifier les efforts tendant à éliminer les tensions régionales avant qu'elles ne donnent lieu à des conflits majeurs.

Les transferts d'armes sont devenus un phénomène troublant qui doit être examiné. Le Ghana avait appuyé la résolution 43/75 I de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1988 concernant le transfert d'armes étant donné que ses objectifs généraux étaient d'éliminer les armes classiques. Nous pensons,

M. Gbeho (Ghana)

toutefois, qu'une manière réaliste d'aborder le problème consiste plutôt à chercher à régler les conflits. A cet égard, beaucoup dépend de la mesure dans laquelle les Etats adhèrent à certains principes concernant la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, le règlement pacifique des différends et la promotion des relations amicales au niveau international. Une incitation ouverte au renversement par la violence de gouvernements légitimement établis ou à l'élimination physique de dirigeants dûment nommés, ou encore l'agression ouverte contre de plus petits Etats, non seulement sont des actes contraires aux normes du droit international, mais font aussi naître un sentiment d'insécurité qui peut, à son tour, pousser à l'acquisition d'armes afin de répondre aux exigences de la défense.

La Déclaration relative aux armes chimiques, adoptée lors de la conclusion de la Conférence de Paris, et les déclarations des Etats-Unis et de l'Union soviétique sur la même question au cours de la présente session de l'Assemblée générale contribuent utilement à accélérer les négociations en cours sur une convention relative aux armes chimiques. Le rapport concernant les travaux de la Conférence du désarmement montrent que s'il y a eu de grands progrès, il persiste encore des divergences à l'égard de certaines questions importantes. Nous nous félicitons de la récente inspection simulée d'usines chimiques pour vérifier les procédures d'observation du respect de certains aspects du traité une fois qu'il sera enfin entré en vigueur.

L'une des principales causes de préoccupation, toutefois, maintenant que nous en sommes aux dernières étapes, est d'avoir une convention universelle et complète. Nous souhaitons que tous les Etats y apportent leur adhésion. A ce propos, les préoccupations exprimées à la veille de la récente Conférence de Canberra ont démontré à l'évidence l'urgence absolue de respecter les avis de tous les Etats Membres quant au projet de résolution. L'universalité exigerait que toutes les parties arrêtent la fabrication et le stockage des armes, mettant fin notamment à tous les programmes de modernisation des stocks existants. Faire moins que cela reviendrait à condamner à l'échec ce qui pourrait constituer une grande réalisation en matière de contrôle des armements et de désarmement.

M. Gbeho (Ghana)

Le Ghana partage le sentiment d'horreur universel qu'inspirent la mise au point et l'utilisation des armes chimiques. C'est ce sentiment d'horreur qui a poussé le Ghana à adhérer au Protocole de Genève de 1925. Nous restons également favorables à un traité global qui interdirait la fabrication, la possession et l'utilisation des armes chimiques et, avant tout, ferait disparaître toutes les lacunes que présente encore le Protocole de Genève de 1925.

Le Gouvernement du Ghana s'est engagé en faveur de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et, de ce fait, il s'oppose à la propagation de toute rivalité ou activité militaire dans l'espace extra-atmosphérique. L'attitude du Ghana a toujours été conforme aux résolutions des Nations Unies dans lesquelles il est dit que l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, sont le patrimoine commun de l'humanité et doivent donc être réservés exclusivement à des fins pacifiques pour le bien de toutes les nations. Compte tenu de ce qui se passe actuellement en matière d'armement spatial, le Ghana engage une fois de plus la Première Commission à demander que des mesures de grande portée soient prises pour mettre fin à la mise au point des armes spatiales, y compris les armes antisatellites, et pour mettre en place un système de vérification efficace et applicable afin d'interdire les armes spatiales.

Le Ghana a toujours appuyé l'idée de zones dénucléarisées. Nous agissons de la sorte parce que de telles zones offrent la possibilité de renforcer la non-prolifération nucléaire. C'est donc avec un profond regret que l'Afrique voit son désir de rester dénucléarisée continuer d'être contrecarré par le régime raciste de l'Afrique du Sud. Les activités nucléaires persistantes de ce régime et de ses alliés sur le continent africain, y compris les essais d'armes nucléaires, nuisent sérieusement à ce vœu de l'Afrique. En outre, les efforts faits par les Etats africains et leurs collègues non alignés pour exclure les représentants du régime d'apartheid de l'Agence internationale de l'énergie atomique se heurtent encore au travail de sape des amis du régime raciste, appuyés, hélas!, par d'autres pays.

Nous voulons espérer que ces pays finiront au moins par convaincre le régime raciste d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous lançons également un appel à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils adhèrent aussi au Traité. Une adhésion universelle au Traité est indispensable pour réaliser le but de désarmement global.

M. Gbeho (Ghana)

Plusieurs délégations ont formulé des doutes quant à l'efficacité de la Commission du désarmement des Nations Unies. Ces délégations ont rappelé le rôle attribué à la Commission par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement et ont mis en cause l'apport de la Commission du désarmement au processus de désarmement. Nous préférierions saluer des modifications d'ordre pratique qui renforceraient la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant efficace des Nations Unies sur les questions relatives au désarmement plutôt que de voir mise en cause l'utilité de cet organe.

M. Gbeho (Ghana)

On note avec satisfaction que deux séances supplémentaires, ce qui porte le total des séances à six, ont été prévues pour examiner le point 70 de l'ordre du jour qui a trait à l'Antarctique et prendre les décisions y relatives. Cette mesure, fort heureuse, vise à corriger le déséquilibre antérieur qui malheureusement avait précédemment marginalisé cet important point en comparaison avec d'autres points de l'ordre du jour de la Commission. Cette nouvelle mesure, bien qu'elle ne réponde pas entièrement à nos espérances, donnera aux délégations l'occasion de discuter à fond ce point de l'ordre du jour. Elle est particulièrement opportune, étant donné que la communauté internationale porte une attention de plus en plus grande à cette région du monde et à l'apparition des problèmes de l'appauvrissement de la couche d'ozone et de réchauffement de l'atmosphère, que l'on appelle également l'effet de serre.

Nous nous félicitons également qu'on ait proposé de réserver quelques séances, vers la fin du mois d'octobre, pour un échange de vues sur les négociations relatives aux armes chimiques. C'est une proposition novatrice et opportune qui donnera l'occasion à des pays comme le mien, qui ne participent pas aux négociations, d'être mieux informés sur les grandes questions en suspens. Nous voyons également dans cette proposition le prolongement de l'approche pragmatique des grandes questions de désarmement, adoptée lors des précédentes sessions de la Commission. Nous voudrions également espérer que l'expérience acquise à l'occasion de ces discussions fournira un cadre utile pour traiter d'autres questions de désarmement sur lesquelles des progrès pourraient être faits grâce à des échanges de vues officieux.

Enfin, dans leur grande majorité, les résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale se rapportent à la question du désarmement. Ceci démontre que les Nations Unies continuent de se préoccuper de la limitation des armements et du désarmement. Avec cette évolution du climat politique international dont nous nous félicitons, les objectifs que sont la limitation des armements et le désarmement - qui, il y a seulement quelques années, semblaient un rêve inaccessible - ont commencé à devenir réalité. Cependant, pour atteindre les objectifs des Nations Unies, il faudra que soient faits des progrès tangibles dans tous les aspects du désarmement. Ceci exige un engagement et une souplesse plus grands de la part de tous, notamment les Etats dotés d'armes nucléaires. Les diverses opinions divergentes qui ont été exprimées au cours du débat sont l'éloquent

M. Gbeho (Ghana)

témoignage la tâche redoutable qui attend la Commission. La délégation ghanéenne espère que la Commission saura se montrer à la hauteur des défis de cette heure et décidera de présenter des propositions constructives qui feront de notre planète un lieu où vivre dans une plus grande sécurité.

#### ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Comme je vous l'ai annoncé au cours de consultations officieuses, le 2 octobre, et lors de la séance d'organisation de la Première Commission qui a eu lieu le 13 octobre, j'ai l'intention de tenir une séance officieuse de la Première Commission, où l'on donnera des informations ou des points de vue sur la question des armes chimiques. Comme je vous l'ai dit, ce sera exclusivement une séance d'information. Elle se tiendra le mercredi 25 octobre à 15 heures.

La séance est levée à 12 h 15.